

## Déclaration de la CFE-CGC

Le réseau est très heureux d'avoir bénéficié d'AXA COUPON OPPORTUNITÉ en ce début d'année mais malheureusement **pour seulement 5 jours ouvrés**, alors que cela devait durer jusque début mars, la fête était trop belle.

Le réseau a eu à cœur de bien faire, de trop bien faire peut-être, stimulé depuis décembre par des PRVT pour préparer « Janvier en décembre ».

Et maintenant, les affaires sont annulées d'un trait de plume, par les services qui ont soi-disant reçu tardivement les pièces, **alors qu'elles sont numérisées le 24 janvier depuis 14 jours et apparaissent seulement le 07 février 2024 dans Salesforces**. Les chèques de client sont de plus encaissés et remboursés 1 mois après, mais où est la notion de Customer First.

Que s'est-il passé, un problème d'IT, de geste outil, le réseau ne méritait pas, après cette euphorie, de gérer le mécontentement des clients.

**Nos collègues sont affectés, frustrés, et extrêmement déçus.**

À la **CFE-CGC**, nous vous demandons :

**Compte tenu des directives émises par notre Directeur Thierry Goument**, les dossiers arrivés en leur temps, cachet de la poste faisait foi avant le 26 janvier 2024, doivent être émis,

## Santé, Sécurité, Conditions de travail :

La **CFE-CGC**, dans le cadre des RPS (risques psychosociaux), **souhaite la mise en place d'une cellule spécifique dédiée sur ce sujet**, suite aux incivilités subies par les commerciaux depuis 2023.

**La Direction nous a entendu et des travaux sur la gestion des incivilités sont en cours et une mise en application est prévue pour ce premier semestre.**

### RÉPONSES de la direction :

La Direction nous explique que **les affaires sont bien arrivées dans les temps mais que l'enveloppe était déjà fermée.**

La Direction reconnaît que les retours tardifs des services de gestion **s'expliquent par un manque de communication.**

**La CFE-CGC ne peut entendre ces explications en contradiction avec les mesures annoncées par la Direction le mois dernier.**

**La CFE-CGC propose un fonds d'attente en conservant les fonds des clients non servis pour bénéficier du futur produit du même type.**

**La Direction ne peut traiter cette demande SPÉCIFIQUE.**

**La CFE-CGC trouve inacceptable le manque de communication et se pose la question sur la prise en considération de nos clients insatisfaits.**

**La CFE-CGC demande à la Direction l'envoi d'un courrier d'excuses aux clients.**

**RAPPEL : La CFE-CGC regrette la position de la Direction qui maintient cette reprise de 400 euros d'avance, malgré les nombreuses demandes unanimes de toutes les Organisations Syndicales. Ces mêmes Organisations Syndicales ont obtenu que les dossiers de salariés en grande difficulté puissent être examinés.**

**Si vous êtes concernés, vous pouvez contacter vos élus CFE-CGC jusqu'au 14/03/24**

**Pour info : rappel des normes COMEX (Direction) : « Prise à bail par AXA, Bureau IMC, Open Space à 10% de la taille de l'équipe hors Mandataires d'Assurance, Salle de réunion de 19 personnes minimum. »**

La **CFE-CGC** demande à nouveau la prise en compte des avis et des remontées du personnel présent à propos des aménagements des locaux.

La **CFE-CGC** a demandé l'agrandissement de la salle de réunion au-delà de 19 places afin d'accueillir l'ensemble des collaborateurs.

La Direction valide l'agrandissement de la salle de réunion avec une capacité de 24 places, suite à l'intervention de la **CFE-CGC**.

La **CFE-CGC** demande une attention particulière concernant les organes de sécurité lors de la mise à disposition du local.

## Intervention de la Responsable de la Formation :

La **CFE-CGC** met en avant le caractère essentiel dans nos métiers à propos de la formation LOI de FINANCE et demande sa réalisation indispensable en présentiel.

La **CFE-CGC** dénonce la mise en risque des conseillers dans leur devoir de conseil par manque d'appropriation dans le cadre de formations en distanciel.

La **CFE-CGC** dénonce la politique d'économie budgétaire.

## Information sur la prévention du gaz Radon et les mesures associées

Le Radon est un gaz radioactif naturellement présent dans le sol dans certaines régions de France. **S'il est présent en forte concentration, le Radon peut être à l'origine de cancers du poumon** pour les personnes les plus exposées. Une mission technique a été confiée au bureau de contrôle SOCOTEC avec réalisation de mesures permettant de vérifier que l'exposition des collaborateurs réalisée sur l'ensemble des sites et BIC en zones très exposées de la cartographie IRSN.

**Les capteurs doivent être posés pendant deux mois en période hivernale.**

La **CFE CGC** se satisfait de la prise en charge du sujet par la Direction. Nous souhaitons néanmoins que les mesures de suivis soient présentées régulièrement aux membres des

La **CFE-CGC** regrette que les normes du COMEX de 2015 ne soient plus adaptées au fonctionnement des Inspections à ce jour.

La **CFE-CGC** demande une étude complémentaire sur des critères objectifs à propos des aspects sécuritaires, des problématiques métiers et des tailles d'équipe de l'ensemble des BICS.

Nous demandons une PRIORISATION de prise en charge sur certains BICS qui souffrent de problèmes de chauffage, de téléphone, de Clim, etc.

La **CFE-CGC** demande la réalisation de la journée de formation Classe D suite à l'accord de 2019.

**La Direction est sur le chantier et doit construire une formation spécifique.**

La **CFE-CGC** constate que les engagements n'ont pas été respectés et ce depuis 2019 sur ce point.



instances en région.

La **CFE-CGC** demande la mise en place d'un suivi médical des salariés concernés dans les zones exposées.

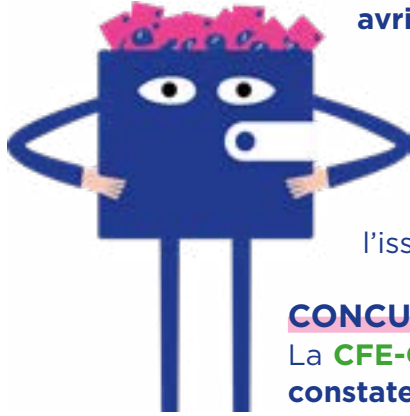
Lors de l'ouverture de nouveaux BICs, les mesures sont réalisées.

**La Direction prend en charge l'ajustement des actions correctives si les mesures dépassent le seuil d'exposition.**



## Point frais professionnels

La Direction nous confirme que toutes les pochettes antérieures au 1er Janvier 2023 doivent être saisies dans NDF et envoyées avant **la date du 31 mars 2024, pour validation avant le 30 avril 2024.**



La **CFE-CGC** restera très **vigilante** sur les mesures prises concernant les pochettes non-présentées à l'issue de cette date.

### **CONCUR :**

La **CFE-CGC**, au regard de la situation, **constate la persistance d'incidents de fonctionnement.**

Compte tenu de toutes les problématiques encore existantes, la **CFE-CGC** vous alerte de nouveau sur les risques liés au déploiement de CONCUR

sans une fiabilité complète de l'outil, et notamment sur les RPS (risques psychosociaux) pour l'ensemble du réseau.

La **CFE-CGC** demande de visualiser en amont le **Kit de formation CONCUR** afin de vérifier sa compatibilité avec l'ensemble des métiers diversés du Réseau AEP, compte tenu de la non prise en compte de ces spécificités lors des précédentes formations.

La **CFE-CGC** **dénonce à nouveau la mauvaise communication de CONCUR.**

La **CFE-CGC** a obtenu depuis décembre la mise en paiement d'enveloppes partielles avec la création d'additif d'enveloppe.

## Information sur le traitement des contrats Auto dans la filière mandataires :

### **La Direction rappelle :**

« Structurellement, il ne devrait pas y avoir d'IARD ni de contrats Auto dans les portefeuilles liés à la filière des MA (Mandataires d'Assurances).

La politique de distribution ne prévoit pas que de l'IARD puisse être produit dans cette filière. »

### **La Direction impose au choix :**

Le collaborateur souhaite rester dans la filière MA

Le contrats AUTO sont transférés au CSI il conserve tous les autres contrats

Le collaborateur souhaite continuer à gérer et à produire des contrats AUTO

Le collaborateur sort de la filière MA pour réintégrer la filière solo. Un portefeuille lui est reconstitué avec ses contrats IARD (nombre à valider en fonction des situations individuelles)

Suite à cette déclaration de la Direction, la **CFE-CGC** s'insurge contre cette décision unilatérale et demande immédiatement une suspension de séance en instance.

” Toutes les O.S à l'unanimité demandent le report de la mise en œuvre évoquée dans le point 6 de l'ordre du jour, dans l'attente d'une vérification d'une conformité Juridique avec les contrats de travail. ”

### **Point sur l'évolution du forfait jour :**

*Depuis le rendu du tribunal, consécutivement à la procédure engagée par F.O Axa, le retour en arrière au forfait heures sera effectif au 1er juin 2024, pour les salariés concernés. Les conséquences de ce retour au forfait heure impacteront le nombre de JR.*

**La CFE-CGC regrette, pour les salariés concernés :**

**Pour 2024, c'est une perte de jours de congés dont 3 jours indemnisés en moins.**

**Les JRA (forfait jours) c'est 10 indemnisés contre 7 indemnisés en JRI (forfait heures).**

### **Santé :**

Pour toute communication avec le service Santé concernant les problématiques de télétransmission, une seule boîte de service : Axapac : YSANTEL

### **Outils :**

Au regard de l'augmentation de l'utilisation de nos outils (Teams, VAD...), la **CFE-CGC** demande une augmentation des Go du forfait actuel pour les IPads.

Réponse de la Direction : « Première fois qu'on a le retour en instance. Nous prenons note. »

### **Santés communales :**

La **CFE-CGC** demande : Qui gère la liste des santés communales signées (nouvelles ou les renouvellements ?)

Nous demandons que la liste soit transmise aux IMC directement.

**Réponse de la Direction : « Les listes relatives aux santés communales sont redescendues auprès de l'encadrement commercial chaque mois aux DV ».**

### **Frais :**

La **CFE-CGC** obtient un budget complémentaire repas à venir pour les IFS MA, lors de la formation des Mandataires d'Assurance.

### **Contrats AVIZEN de la Fonction Publique :**

La **CFE-CGC** souhaite connaître le positionnement de la Direction sur les contrats Avizen de la fonction publique ?

**Réponse de la Direction : « Nous ne souhaitons pas aller sur ce marché, car le rapport 'sinistres à primes » est déficitaire.**

### **Contrats SANTÉ de la Fonction Publique :**

Du fait de la date de mise en place des Santés Collectives obligatoires (au 01/01/2026), la **CFE-CGC** constate que, dans un contexte de reprise systématique de commissions des contrats inférieurs à 25 mois, la commercialisation perdure.

La **CFE-CGC** demande l'annulation des reprises, ainsi qu'une communication par la Direction sur ce point.

### **Contrat Entour'age :**

Pourquoi n'est-il pas commissionné en prime nouveau client quand il s'agit d'un contrat Pro ? La **CFE-CGC** demande une classification en liste B pour les contrats Pro. Elle portera ce sujet en NAO.